Le Corto à Mont-sur-Marchienne: "Abandon et désarroi dans les familles", Ecolo interpelle la ministre Morreale





Echange au Parlement Wallon sur la fin de convention du Corto et le transfert des activités au GHdC.

Le Corto, asbl et centre psycho-socio-thérapeutique de jour pour enfants atteints de troubles autistiques, est au coeur d'importants changements depuis le début de l'année. Sa convention Inami, signée en 1992, a été résiliée par l'Aviq en raison de manquements constatés. L'agence wallonne promet cependant, pour rassurer les familles, qu'il n'y aura "pas de rupture de soins" et que l'activité, qui sera transférée au Grand Hôpital de Charleroi (GHdC), continuera telle quelle, mais avec les aménagements nécessaires pour les enfants. Le Corto a introduit un recours contre cette décision, et de nombreux parents ont déjà fait part de leur inquiétude concernant la situation.

Au Parlement wallon, Christophe Clersy (Ecolo) a interpellé la ministre de la Santé, Christie Morreale (PS) sur le sujet. "Beaucoup de familles – j'ai eu l'occasion de les rencontrer – ont le sentiment d'être abandonnées à leur sort et sont dans le désarroi. Certains enfants sont également particulièrement affectés par la nouvelle. Il ne s'agit pas de vous interroger sur le recours que l'ASBL a déposé, mais de m'inquiéter du sort des enfants et des familles : la communication ne semble pas avoir été optimale", dit le député vert. Et de demander comment la ministre compte assurer le dialogue avec les familles, de rassurer les parents sur le transfert au GHdC d'activités dont eux étaient satisfaits jusqu'à présent, et d'aider les enfants "qui ont besoin d'un rythme, d'anticipation et de prévisibilité pour éviter l'anxiété".

Les explications de la ministre

Christie Morreale, dans sa réponse, rappelle que les décisions de l'Aviq sont autonomes et qu'il n'est pas en son pouvoir "d'annuler ou retirer cette décision". Mais elle précise qu'une analyse, menée depuis 2021, est à l'origine de la décision. "Ce processus a été appuyé par un rapport d'enquête spéciale, un rapport d'audit financier et un rapport de suivi de la plainte déposée par l'ex-psychiatre de "Le Corto"." Elle explique ensuite que toutes les procédures ont été suivies, et que les parents ont été informés par courrier et lors d'une réunion (NdlR: les parents, le Corto et Christophe Clersy affirment que ce n'est pas le cas). Enfin, la ministre indique que le nouveau centre du GHdC ouvrira à Gosselies, dans un site comprenant maison de maître, ancienne école, salle de gym et parc. Quant à l'équipe de travailleurs du Corto, le GHdC leur a fait parvenir des offres d'emploi "pour qu'ils puissent postuler s'ils le souhaitent".

"Ce genre de décision est prise au sérieux", rassure la ministre. "L'objectif est que la transition soit la plus sereine possible. Des rencontres individuelles seront programmées pour que chaque situation puisse être expliquée et que les réalités des familles soient prises en compte."
"Le rôle de la Wallonie est de protéger les enfants et les familles" insiste Clersy

Christophe Clersy, en réplique, a rappelé que le rôle de la Wallonie et de la ministre est de protéger les enfants et les familles. Il a insisté sur les couacs de communication: certains parents ont appris la nouvelle dans la presse, d'autres ont reçu des courriers mais ne savent pas lire. "Je crois vraiment que c'est le rôle de la Wallonie et de l'AViQ d'offrir un soutien émotionnel aux parents, aux familles et aux enfants tout au long de ce processus de transition. On compte sur vous pour que cet élément soit bien pris en compte, parce que je crois vraiment qu'il y a beaucoup d'émotion au niveau de ce dossier."

Jean van Kasteel